

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 mars 2023- 19h00

Président de séance : Didier REVEAU, Maire

Membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés :

Mme Cécile KNITTEL-	Présente
M Eric PAPILLON-	Présent
Mme Sylvie SEQUEIRA	Présente
M Laurent PHILIBERT-	Présent
Mme Christiane VAN RYSSEL-	Présente
M Gérard GUESNE-	Présent
M Gaëtan THOMAS-	représenté par Didier REVEAU, muni d'un pouvoir
Mme Bénédicte MARCHAIS-	Présente
Mme Françoise PELLODI-	Présente
M Emmanuel BOIS-	Présent
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN-	représentée par Mme Christiane VAN RYSSEL, munie d'un pouvoir
M Nicolas CHABLE-	représenté par M. Laurent PHILIBERT, muni d'un pouvoir
Mme Catherine CHANTEPIE-	représentée par Mme Sylvie SEQUEIRA, munie d'un pouvoir
M Thierry BODIN-	représenté par Mme Cécile KNITTEL, munie d'un pouvoir
Mme Delphine LETESSIER-	Présente
M Christophe BISI-	Présent
Mme Marie-Hélène TROUILLOT-	Présente
M Emmanuel VIGNERON-	représenté par M Eric PAPILLON, muni d'un pouvoir
Mme Marie DENONELLE-	Présente
M Nicolas GUILLARD-	Présent
Mme Audrey MAMONTEIL-	Présente
M Dominique MONRANCÉ-	Présent
Mme Olivia JAMAIN-	Présente
M Lionel COURTEMANCHE-	Présent
Mme Sophie DOLLON-	Présente
M Franck POTAUFEUX-	Présent
Mme Edith ALIX-	Présente
M Carl GUILLEMIN-	Présent

Secrétaire de séance : M. Nicolas GUILLARD

Quorum

Nombres de conseillers : 29

Présents ou représentés : 23 + 6 procurations

Absents : 0

Ordre du Jour :

I. **AFFAIRES GENERALES**

1 - Information sur les délégations.

2- Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2023.

Délibération adoptée :

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2023.

Demande de scrutin particulier :

/

Résultat des scrutins :

/ (scrutin public : préciser le nom des votants et le sens de leur vote)

Propos liminaire de Monsieur le Maire :

Discours M. REVEAU, Maire, Conseil municipal 14 mars 2023.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) 2023 se déroule dans un contexte exceptionnel qui s'inscrit dans le prolongement de trois années fortement perturbées d'abord par une crise sanitaire puis par la guerre en Ukraine.

Notre collectivité n'a pas été épargnée par ces événements dont il convient de mesurer la violence, la durée et les conséquences.

Totalement indépendants de notre gestion pourtant ils l'impactent sérieusement en 2023.

Aussi avant d'aborder les Orientations Budgétaires 2023, il n'est pas inutile de rappeler les marqueurs de notre gestion de 2017 à 2022.

Situation financière 2017 / 2022

1) 15.079K€ d'investissements

Sur la période 2017/2022, les dépenses d'équipements s'élèvent à 12.321K€ auxquelles il convient d'ajouter 2.758K€ de « travaux en régie », soit des investissements d'un montant total de 15.079K€.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'équipements	1 859 189	1 958 727	2 140 353	1 661 977	1 842 067	2 858 944
Travaux en régie	507 188	411 570	445 899	492 473	463 915	437 346

Cette politique d'investissement est d'autant plus remarquable qu'elle n'est pas corrélée à un recours à la dette bien au contraire.

En effet, ces programmes d'investissements de plus de 15M€ n'ont été financés que par un seul emprunt de 1M€ contracté en 2020.

2) 6.981K€ de désendettement en 6 ans

De 2017 à 2022, l'encours de la dette – hors Fonds de soutien de l'Etat - est passé de 15.363K€ à 8.382K€, soit une baisse de 6.981K€, soit - 45%/44 entre les 1^{er} janvier 2017 et 2023.

Compte tenu du Fonds de soutien de l'Etat, le capital restant dû au 1^{er} Janvier 2023 n'est que de 7 163 406 €.

3) 1.330K€ de capital emprunté remboursé en moyenne annuelle

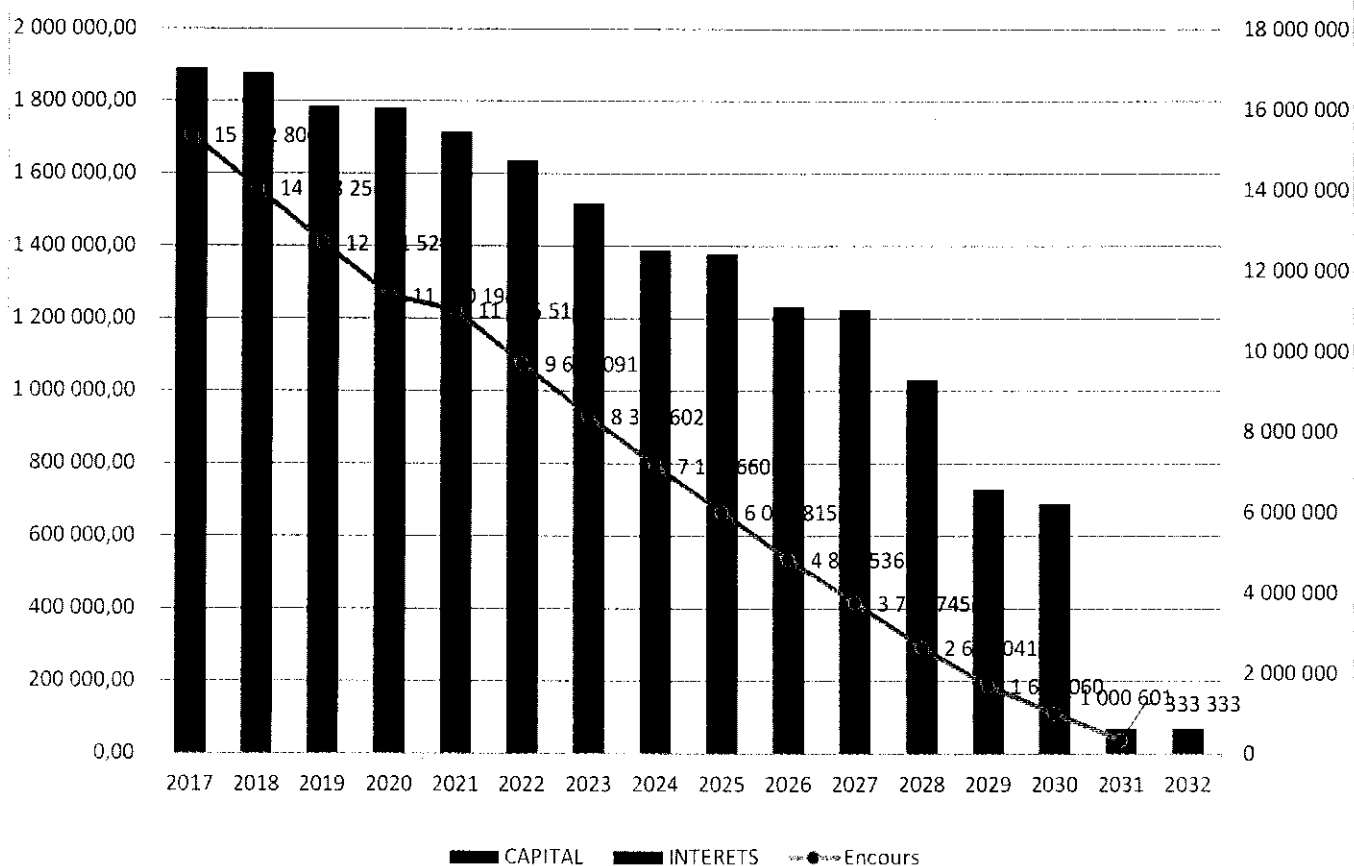
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Remboursement en Capital de la dette	1 324 550	1 356 727	1 311 335	1 354 678	1 330 425	1 303 489

4) 762€ la dette par habitant au 1^{er} janvier 2023

La dette par habitant a enregistré une constante et forte diminution pour se situer à 762€ au 1^{er} Janvier 2023 contre 1.341€ au 1^{er} janvier 2017.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dette au 31/12/N en intégrant fonds de soutien	11 804 795	10 651 110	9 542 818	9 391 181	8 263 798	7 163 351
Dette / Habitant au 01/01/N (en intégrant fonds de soutien)	1 341€	1 249€	1 132€	1 020€	1 006€	880€

Encours de dette au 01/01/N



L'équation difficile qui consiste à investir fortement tout en se désendettant est le fruit d'une épargne brute et d'une épargne nette importantes.

5) Des capacités d'épargne élevées

- a) 1.847K€ de moyennes annuelles d'épargne brute pour 1.330K€ de remboursement du capital des emprunts

L'épargne brute est le solde entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle doit permettre de faire face au remboursement de l'annuité en capital des emprunts. Notre épargne brute a toujours été d'un niveau élevé, pour atteindre près de 2,3M€ en 2022.

- b) 517K€ d'épargne nette en moyenne annuelle

L'épargne nette est l'épargne brute moins le remboursement de la dette en capital.

Elle correspond à notre capacité à autofinancer les investissements.

Notre épargne nette largement positive dès 2018 traduit, aussi, notre indépendance financière.

Corrigé à la fois de l'effet budget eau (302K€) et de la participation au CCAS (base 370K€ en 2021), le taux d'épargne nette 2022 serait de 922K€.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne Brute	1 392 622	1 676 632	1 708 258	2 039 934	1 967 643	2 295 766
Taux Epargne Brute	11,43%	10,26%	13,59%	16,68%	16,52%	18,22%
Remboursement en capital de la dette	1 324 550	1 356 727	1 311 335	1 354 678	1 330 425	1 303 489
Epargne Nette	68 072	319 904	396 924	685 256	637 218	992 276
Taux Epargne Nette	0,56%	1,96%	3,16%	5,60%	5,35%	7,88%

Ces très bons résultats sont le fruit de la maîtrise constante des dépenses de fonctionnement. La maîtrise des dépenses de fonctionnement n'est pas un dogme mais la meilleure garantie pour pouvoir investir et soutenir des services

1) Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

Nos dépenses réelles de fonctionnement, malgré l'inflation, sont stables, soit 10.389K€ pour la moyenne annuelle de la période 2017/2022.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses Réelles Fonctionnement	10 567 243	10 620 537	10 858 186	10 139 960	9 863 091	10 285 996

a) Une masse salariale contenue :

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est étroitement liée à celle de la masse salariale.

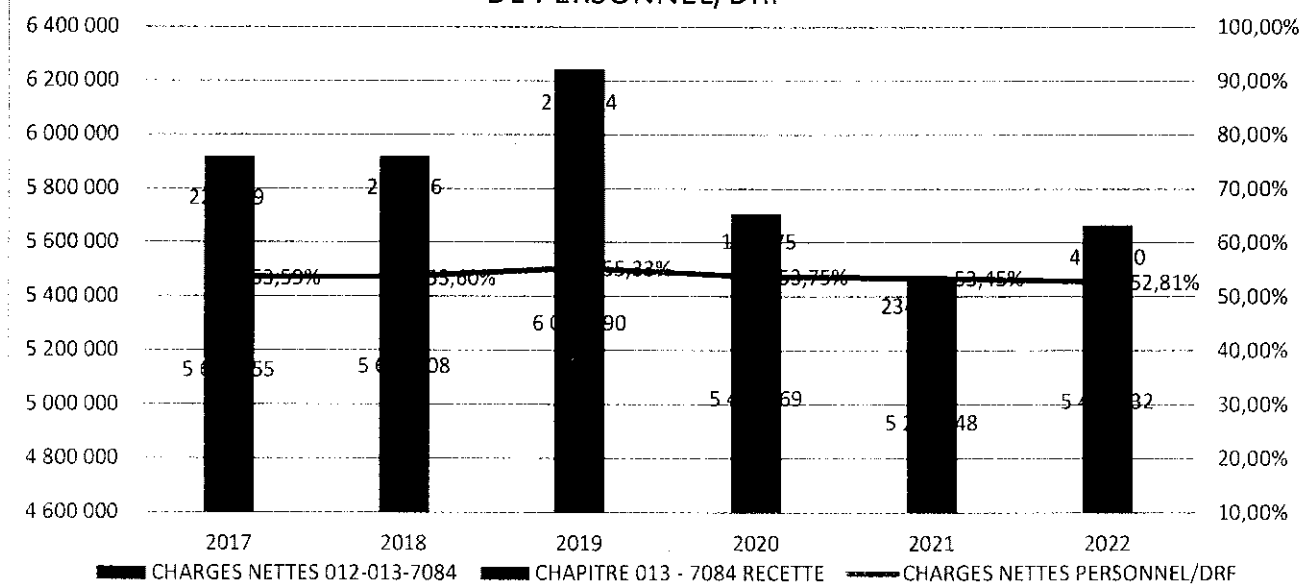
Cette dernière a été contenue à moins de 56% du total des dépenses réelles de fonctionnement jusqu'en 2021 bien qu'elle augmente mécaniquement tous les ans avec l'effet Glissement Vieillesse Technicité.

En 2022 outre l'effet GVT, les dépenses de personnel ont fortement progressé du fait de diverses dispositions décidées par les pouvoirs publics.

Dans ces conditions les maintenir est d'autant plus difficile que les agents sont majoritairement titulaires de la FPT.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses Réelles Fonctionnement	10 567 243	10 620 537	10 858 186	10 139 960	9 863 091	10 285 996
Masse du personnel	5 889 194	5 926 933	6 267 715	5 641 445	5 506 718	5 882 222
Charge du personnel nette	5 663 155	5 692 608	6 008 290	5 449 869	5 272 148	5 432 032
% Charge du personnel	55,73%	55,81%	57,72%	55,64%	55,83%	57,19%

EVOLUTION DES CHARGES NETTES DE PERSONNEL/DRF



b) 50K€ de frais financiers en moins par an

La baisse de l'encours de la dette a un effet réel sur le montant des frais financiers.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges Financières	550 955	499 602	452 749	406 160	363 353	305 023
Charges Financières nette	347 923	296 569	249 716	203 128	160 320	101 991

L'économie ainsi réalisée en 2022 par rapport à 2017 est de 245.932€, soit 44,65%.

c) 302.457€ de subventions aux Associations (274K€ en 2021)

C'est le montant versé en 2022 auquel il faut ajouter 280K€ en faveur de la Culture pour la Scène Fertoise (265K€ en 2021) et 125K€ pour le SIVU Pôle Santé Simone Veil.

2022 année particulière sans participation au CCAS (370K€ en 2021) ; pour autant, la participation de la ville reste comparable aux collectivités de la strate 5 à 10.000 habitants.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	94	89	93	99	106	88	95	99	108	106	99
5 à 10.000 hab	91	90	93	95	92	92	67	67	67	65	64
10 à 20.000 hab	96	96	98	98	97	94	91	89	89	89	88

2) Des recettes de fonctionnement stables

Nos recettes réelles de fonctionnement se maintiennent à 12.358K€ en moyenne sur la période 2017/2022, compte non tenu de 2018.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes Réelles Fonctionnement	12 178 730	16 347 709	12 568 044	12 233 091	11 912 758	12 598 594

Cette stabilité doit être soulignée alors même que nos taux d'impôts n'ont pas été revalorisés.

3) 0% d'augmentation des taux des impôts locaux

Nos taux d'imposition sont strictement identiques depuis 2014 soit respectivement 19,74%, 42,56% et 38,61% pour la TH (base 568.001€ résidences secondaires), la TFPB (base 12.180.625€) et la TFPNB (132.805€).

Or cette décision reconduite depuis 2014 de ne pas alourdir la pression fiscale doit être d'autant plus soulignée qu'en parallèle nos recettes ont perdu leur caractère dynamique avec la disparition de la T.H. pour ne citer que cette dernière.

Pire encore, cette perte d'autonomie financière constante n'est que partiellement compensées par l'Etat.

Pour conclure cette partie sur la période 2017 / 2022, si l'on considère l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, le résultat des 2 sections confondues a toujours été excédentaire depuis 2018.

Depuis 2018, nos excédents de fonctionnement couvrent largement nos besoins de financement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de Fonctionnement	12 807 919	17 682 248	13 764 138	12 899 499	12 394 788	13 045 272
Dépenses de Fonctionnement	11 685 305	16 436 746	12 489 611	11 073 546	10 705 793	11 038 509
Excédent de Fonctionnement	1 122 614	1 245 502	1 274 527	1 825 953	1 688 995	2 006 763
Recettes d'Investissement	3 497 211	7 891 863	4 045 418	4 192 649	4 216 188	4 806 151
Dépenses d'Investissement	4 968 132	8 278 241	5 057 034	4 658 229	4 504 285	5 780 851
Besoin de financement	-1 470 921	-386 378	-1 011 617	-465 579	-288 097	-974 701

Excédents nets	-348 306	859 124	262 911	1 360 373	1 400 898	1 032 063
-----------------------	-----------------	----------------	----------------	------------------	------------------	------------------

Ces résultats sont le reflet d'une gestion guidée par la volonté de **renforcer nos équilibres financiers** grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la volonté de poursuivre une trajectoire de désendettement.

Cette politique permet de disposer de marges de manœuvre pour engager des programmes d'investissements importants sans, évidemment, dégrader nos comptes ni pénaliser les services et prestations à la population.

Pour cela, nous nous sommes, aussi, dotés de nouveaux outils de suivi financier avec le Plan Pluriannuel d'Investissement et une approche comptable avec des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement.

Or, la grave situation géopolitique en Ukraine, ses sérieuses conséquences inflationnistes et les non moins inquiétantes tensions économiques et financières, nous ont obligé à prendre des décisions dès la fin de l'année 2022.

A) Baisse des indemnités des élus

La première a été celle de réduire les indemnités des élus. C'est un sujet dont je n'entends pas faire un étendard mais un acte de gestion.

Sa réalité est certes financière mais sa dimension est supérieure dans la mesure où c'est une décision des élus en considération d'efforts qui sont demandés à toutes les forces vives fertaises qui le peuvent.

Tel est le sens de cette décision qui consiste à préserver l'action municipale par l'addition d'ajustements budgétaires mais aussi par des évolutions nécessaires dans notre organisation.

L'objectif est bien de conserver le cap que l'on s'est donné d'une gestion responsable et solidaire des affaires de la Cité.

Ainsi, les indemnités « brut » des élus au mois de décembre 2022 s'élevaient à 7.638,38€ auxquels s'ajoutaient 1.524,60€ de cotisations, soit une charge de 9.162,98€ ; quant à celle de janvier 2023, elle est de 6.386,51€ dont 5.314,39€ d'indemnités brut et 1.072,12€ de cotisations.

Ainsi, conformément à la décision du Conseil de décembre, la baisse est de 30% - 30.30% exactement – soit une économie annuelle sur ces bases de 33.317,64€.

B) Orientations budgétaires 2023

a) Energies 1.249K€

Elles seront, malgré les baisses de consommation espérées liées à différentes mesures, en fortes hausses, soit de l'ordre de 154K€ et de 461K€ pour l'électricité et le gaz.

Elles pourraient atteindre 561K€ et 688K€ en 2023 contre 407K€ et 227K€ en 2022.

Dans ces conditions même avec des efforts significatifs sur les autres postes de charge à caractère général, ce chapitre devrait être en hausse d'autant que depuis des années les services veillent déjà à stabiliser les dépenses courantes.

b) Charges de personnel 6.181K€

En 2022, elles avaient enregistré une augmentation du fait notamment de la revalorisation du point d'indice.

Cette tendance impactera 2023 sur l'année entière, ce chapitre pourrait ainsi enregistrer une variation de 299K€, soit un montant estimé, à ce jour, à 6.181K€ contre 5.882K€ en 2022.

c) CCAS 520K€ et SIVU Santé 125K€

En 2023, la participation financière en faveur du CCAS pourrait être de l'ordre de 520K€, soit un montant nettement supérieur à celui de 2021 qui était de 370K€. Il s'agit de tenir compte d'un environnement social plus difficile du fait des crises successives et de l'inflation qui pèse sur les ménages.

Quant au soutien apporté au SIVU Pôle Santé Simone Veil, il sera évidemment reconduit, soit de l'ordre de 125K€.

d) Subvention aux Associations environ 290K€ (302K€ en 2022)

En valeur, près de la moitié des crédits 2022 pourraient ainsi être reconduits en 2023 pour les associations qui interviennent en faveur de la jeunesse et pour celles qui interviennent dans l'action sociale ; certaines pourraient voir la participation de la Ville augmentée.

La baisse de 15% ne concernerait en valeur qu'un tiers environ du budget subvention.

e) Charges financières 280K€

Elles devraient continuer à fléchir et se situer aux alentours de 280 000 € en 2023 contre 305 000 € au CA 2022 (363 000 € au CA 2021 ; 406 000 € au CA 2020 ; 452 700 € au CA 2019 ; 499 600 € au CA 2018).

Les hausses des charges attendues sont non seulement certaines mais significatives, pour seules les énergies et la masse salariale cela pourrait être de l'ordre de 900K€.

Ce montant est à rapprocher des dépenses de fonctionnement moyennes des 6 dernières années, soit 10.389K€, soit une augmentation des charges de 8,66%.

Il convient, également, de le rapporter à l'épargne brute moyenne de ces 6 dernières années, soit 1.847K€ ; laquelle serait ainsi ramenée à 947K€.

Il s'agit là de projections par rapport à des résultats passés qui étaient heureusement bons et qui justifient à nouveau pleinement la politique suivie depuis 2017.

Ce contexte économique et financier nous conduit à des engagements programmés et ciblés sur nos priorités.

C) Orientations en investissements en 2023

Notre ambition reste de ne pas pénaliser les grands programmes inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Pour poursuivre cette politique volontariste en faveur de l'investissement tout en limitant le recours à l'endettement, il est indispensable que nos capacités d'épargne brute et nette soient préservées. C'est-à-dire que nous réussissions à freiner au maximum la progression des dépenses de fonctionnement.

Il nous faudra, cependant, envisager un emprunt de l'ordre de 500K€, soit d'un montant toujours inférieur à celui du remboursement du capital qui en 2023 s'élève à 1.232K€ ; de ce fait, nous poursuivrons la trajectoire de désendettement.

Les programmes d'investissement en 2023 s'élèvent à 3.290.600€ dont 480.500€ d'investissements récurrents et 2.810.100€ de programmes structurants.

1) Des investissements récurrents d'un montant total estimé à 480.500€.

Ils permettront de faire face aux dépenses courantes dans les domaines du sport, de l'enfance et de la jeunesse (31.500€), des écoles (25.000€), de la voirie et du cadre de vie (143.000€), du patrimoine (121.000€), de la culture (50.000€) et des services administratif et technique (110.000€).

2) Des investissements structurants pour 2.810.100€ concernant :

a) Le sport, l'enfance et la jeunesse, soit 223.000€ dont 200.000€ pour des équipements extérieurs de pratiques sportives,

b) Les écoles, soit 30.000€ pour l'école Prévert,

- c) La voirie, le cadre de vie, soit 203.600€ notamment 180.000€ pour des travaux sur un pont,
- d) Le patrimoine, soit 1.986.500€ dont 1.263.000€ pour les travaux de ND des Marais, 280.000€ pour de la rénovation urbaine et le soutien au logement, 220.000€ pour les ateliers municipaux, 80.000€ pour la Foire des 3 jours, et 55.000€ pour la vidéoprotection,
- e) La culture, soit 367.000€ dont 320.000€ pour la réhabilitation de l'ESCAL et 55.000€ pour la sonorisation d'Athéna,

Ces programmes seront complétés par des travaux réalisés en régie et qui pourraient être de l'ordre de 400.000€ ; travaux qui concernent notamment la voirie, les bâtiments publics en particulier les écoles et les espaces verts.

Tout cela doit concourir à améliorer le cadre de vie des fertoises et des fertois ainsi que l'attractivité de la Ville.

Ainsi en 2023, nos principales orientations budgétaires sont :

- a) pas d'augmentation des taux des impôts,
- b) un emprunt limité à 500K€ soit d'un montant inférieur aux remboursements des capitaux,
- c) un soutien confirmé aux Associations avec une priorité pour celles qui interviennent en faveur de la jeunesse et pour celles qui agissent dans les domaines de la solidarité,
- d) l'inscription de crédits important pour le CCAS et pour la santé,
- e) la poursuite d'un plan d'investissement significatif.

La construction du budget 2023 dans le prolongement de ces orientations budgétaires illustrera à la fois notre volonté de nous consacrer à nos choix que sont la jeunesse, la solidarité et le cadre de vie.

Elle s'accompagnera d'une exigence difficile mais nécessaire sur les dépenses de fonctionnement dont certaines vont fortement augmenter et d'un soutien toujours marqué à l'investissement.

Cette ligne de crête budgétaire est la seule possible pour atteindre nos priorités en dégradant le moins possible nos équilibres financiers actuels qui sont heureusement de grande qualité.

Il s'agit dans un contexte perturbé de préserver au mieux des capacités pour agir pour l'avenir des fertoises et des fertois.

L'exécution du budget 2023 fera l'objet au regard des incertitudes qui pèsent sur notre collectivité (l'inflation, les dotations de l'Etat, ...) d'un suivi renforcé afin de l'ajuster dès que nécessaire.

Elle sera complétée, dans toute la mesure du possible, d'une gestion dynamique du patrimoine et alors du recours ou non à l'emprunt de 500 K€.

Discussions au cours de la séance : /

Procès-verbal de séance du Conseil municipal du 14 mars 2023 :

Monsieur le maire

Didier REVEAU



Secrétaire de séance

Nicolas GUILLARD

